Description	S. O.	✓	Notes
1. Dans tous les cas, les procédures d'administration de contrat convenues doivent être suivies en ce qui a trait :			
a. à la présence au chantier;			
b. à l'établissement de rapports;			
c. aux lignes de communication;			
d. aux instructions de chantier			
2. Surveiller l'exécution des travaux de chaque firme et manifester rapidement son insatisfaction, s'il y a lieu.			